



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 8 MARS 2023

Le conseil communal siège dans la salle des séances à la maison communale de Beckerich à 17:00 heures. Tous les conseillers sont présents.

Séance publique

Tous les points de l'ordre du jour ont été approuvés à l'unanimité des voix.

1. PAP « Im Stuppigenwald » à Oberpallen - Convention et projet d'exécution

Dans le cadre du PAP « Im Stuppigenwald » dans la rue « Tontelerwee » à Oberpallen, le conseil communal approuve la convention et le projet d'exécution relatifs à la réalisation des infrastructures ainsi que l'aménagement de 6 lots destinés à la construction de 5 maisons unifamiliales isolées. Le bourgmestre Thierry Lagoda précise que la convention prévoit que 1 lot peut exceptionnellement être construit avant que le trottoir ne soit terminé, étant donné que ce lot ne se trouve pas en bordure du trottoir prévu. A la demande du conseiller Severin Boonen, pourquoi aucun financement en matière de voirie n'est mentionné dans la convention, le bourgmestre répond qu'il n'y a pas de travaux de voirie à réaliser, puisque tous les lots sont adjacents à la voirie existante.

2. Lotissement de parcelles à Oberpallen, lieux-dits « Vorderste Sauerwies » et « Alewee »

Le bourgmestre informe que lors de la séance du conseil communal du 16 décembre 2022, un lotissement des parcelles à cet endroit précis à Oberpallen a déjà été voté. La nouvelle subdivision est nécessaire en raison du projet de construction d'un petit chemin qui permettrait aux habitants d'accéder à leur potager derrière les maisons. De plus, une grande parcelle située derrière les maisons sera divisée en 4 petites parcelles, qui seront ensuite jointes, aux 4 petites parcelles adjacentes à la rue, comme prévu dans le PAP « Alewee », afin de pouvoir y construire 4 maisons en bande. Le conseil communal approuve le nouveau lotissement des parcelles.

Afin d'améliorer davantage la protection contre les inondations à Oberpallen, le bourgmestre informe le conseil communal qu'il était prévu d'évacuer les eaux de surface par l'« Alewee » en direction de l'« Arelerstrooss ». Toutefois, sur le conseil d'habitants d'Oberpallen, le collège échevinal s'est écarté de cette solution, vu que ce projet entraînerait une dérivation supplémentaire de l'eau vers la « Pall » à l'intérieur du village. Le bureau d'études étudie actuellement la possibilité d'évacuer les eaux de surface via le « Giischerwee », afin de les déverser dans la « Pall » à l'extérieur du village.

3. Acte notarié - Échange du 10.02.2023 concernant des parcelles à Beckerich

Le conseil communal approuve l'acte notarié signé le 10 février 2023 entre le collège échevinal et la société « Pegasus Beckerich 'Huerwelerstrooss' ». La commune de Beckerich devient propriétaire des emprises situées devant les maisons de la « Huerwelerstrooss », où il est prévu d'élargir le trottoir existant. En contrepartie, « Pegasus Beckerich 'Huerwelerstrooss' » obtient une bande de terrain située derrière les maisons, dans la rue « Kuelebiarg ».

Le bourgmestre Thierry Lagoda attire l'attention des conseillers communaux sur le fait que le compromis de vente mentionnait une valeur monétaire différente, les ares à échanger ayant été mal additionnés. Au lieu des 8.000 € initialement prévus, la commune reçoit maintenant une soulte de 5.000 €.

4. Avis relatif à la proposition de classement comme monument national de l'ancien presbytère à Elvange et de la chapelle située à côté

Suite à un avis favorable de la Commission du patrimoine culturel COPAC, le Ministère de la Culture propose le classement de l'ancien presbytère d'Elvange, 2 Kierchewe, ainsi que de la petite chapelle

située entre l'ancien presbytère et l'église d'Elvange, comme patrimoine culturel national. Le bourgmestre Thierry Lagoda informe que la commune est actuellement propriétaire du presbytère, mais qu'un acte notarié est en cours d'élaboration et que ladite maison deviendra prochainement la propriété du Kierchefong. Les locataires actuels de l'ancien presbytère seront relogés à Beckerich. Face à la remarque du conseiller Marco Fassbinder concernant l'aspect extérieur de l'ancien presbytère qui ne ressemble pas à un monument national, le bourgmestre explique que le SAS ajouté dans les années 70 enlève le cachet de la maison. L'intérieur de la maison mérite toutefois d'être protégé. Le conseil communal donne un avis favorable au classement de l'ancien presbytère d'Elvange et de la chapelle attenante en tant que patrimoine culturel national.

5. Aménagement d'un évacuateur de crues à l'étang du moulin - Devis et crédit supplémentaire

Après de fortes intempéries, il y a régulièrement eu une inondation au moulin de Beckerich, car l'étang « Milleweier » situé en face ne pouvait pas capter tout le volume d'eau. Lors de sa séance du 12 juillet 2021, le conseil communal avait voté un devis à hauteur de 23.253,52 € pour installer une régularisation au niveau de l'étang qui permettrait d'augmenter l'écoulement des eaux du « Milleweier » en cas de fortes pluies et de réduire le risque de débordement de l'étang vers le moulin. Cependant, le matériel et les heures de travail nécessaires sont plus importants qu'initialement prévus. Le conseil communal vote un devis supplémentaire de 13.572,00 €, ainsi qu'un crédit supplémentaire de 15.000 € au budget 2023.

6. Devis relatif à l'acquisition de machines et d'appareil pour l'atelier communal

Le conseil communal approuve le devis relatif à l'acquisition de machines et d'appareil pour l'atelier communal, établi par le service technique communal au montant total de 44.800,00 Euros. Est prévu l'acquisition d'une remorque de tracteur, d'un fendeur à vis, de 3 tondeuses à main, de petites machines à bois (scie circulaire et aspirateur), d'un godet malaxeur de béton ainsi que des pompes hydrauliques. La conseillère Ingrid Van der Kley demande si certaines des machines qui ne sont pas utilisées fréquemment ne pourraient pas être partagées avec d'autres communes, plutôt que chaque commune doive acheter toutes les différentes machines. Le bourgmestre Thierry Lagoda informe que des discussions sont en cours au niveau du syndicat intercommunal « Kanton Réiden » pour établir un inventaire de toutes les machines et appareils des communes-membres, afin de repérer à quelle commune on peut emprunter chaque appareil.

7. Transport scolaire & SEA Dillendapp - Création de 1 poste de salarié sous forme d'emploi d'insertion pour chômeurs de longue durée

Le bourgmestre Thierry Lagoda explique que le poste à créer se fera sous la forme d'un emploi d'insertion pour chômeurs de longue durée. Pour un travailleur de plus de 50 ans, l'Etat prend en charge le salaire avec un maximum de 150% du salaire social minimum. Le nouveau salarié sera chargé d'accompagner le transport scolaire et fera partie du personnel d'encadrement du SEA « Dillendapp ». Le conseil communal décide de créer 1 poste de salarié sous forme d'emploi d'insertion pour chômeurs de longue durée, à durée indéterminée et à tâche complète, sous le statut du salarié à tâche intellectuelle, carrière C1 de la convention collective de travail SAS.

8. SEA Dillendapp - Fixation de la rémunération de 2 salariés à tâche intellectuelle

Le conseil communal approuve les contrats de travail à durée déterminée de 2 salariés à tâche intellectuelle, Mme Lena Pacheco et M. Kevin Bosoni, affectés au SEA Dillendapp avec une tâche de 20 heures par semaine et fixe la rémunération selon la carrière C2 de la convention collective de travail SAS.

9. SEA Dillendapp - Création de 2 postes de salarié à tâche intellectuelle dans la carrière C3 du CCT-SAS

En raison des difficultés actuelles à trouver des éducateurs pour le SEA Dillendapp (après 3 appels en 2022 qui n'ont pas abouti à l'engagement de personnel qualifié), le collège échevinal avait lancé en janvier dernier un appel à tout personnel diplômé DAP/CATP du secteur social, ainsi qu'aux éducateurs afin de voir ce qui était disponible sur le marché du travail. Sur proposition du collège échevinal et au vu des

candidatures reçues, le conseil communal crée 2 postes à temps plein pour des salariés exerçant des activités intellectuelles dans la carrière C3 de la convention collective de travail SAS.

10. SICONA - Adhésion de la commune de Wahl au syndicat intercommunal

Le conseil communal marque son accord quant à la demande du conseil communal de la commune de Wahl du 28 septembre 2022 d'adhérer au syndicat de protection de la nature SICONA-Centre.

11. Approbation de titres de recette de l'exercice 2022

Toutes les recettes perçues par la commune sans règlement des taxes ou sans autre décision du conseil communal doivent être approuvées ultérieurement par ce dernier.

Le conseil communal approuve les recettes à hauteur de 2.050.-€ qui ont été perçues sur les différents stands lors du marché de Noël 2022 du Dillendapp.

12. Subsidés divers - Marché de Noël au Dillendapp 2022

Sur proposition du personnel du Dillendapp, le conseil communal décide de faire don des recettes réalisées lors du marché de Noël 2022 du Dillendapp, soit 2.050.-€, à l'organisation « Wonschkutsch asbl ».

13. Subsidés divers

- a) Des subsidés à hauteur de 400 € sont unanimement alloués aux 4 associations suivantes :
- Cercle Européen Pierre Werner.....150.-€
 - MUSEP a.s.b.l. 50.-€
 - Amicale du Groupe Cynotechnique a.s.b.l. 50.-€
 - FÉBLUX a.s.b.l. 20.-€
- b) Le conseil communal décide d'allouer un don de 2.500.-€ à Handicap International a.s.b.l. afin d'aider les victimes du séisme en Syrie du 6 février 2023.

14. Confirmation de règlements de circulation d'urgence du collège échevinal

Le conseil communal confirme un règlement de circulation temporaire du collège échevinal pour la régulation de la circulation pendant les travaux de pose de câbles à fibres optiques dans la « Kräizerbucherstrooss » à Schweich de la part de la POST.

Séance à huis clos

15. Demande de mise à la retraite du sieur Franky Schneider, secrétaire communal - Report de date

Le conseil communal valide la demande du secrétaire communal M. Franky Schneider de ne pas commencer sa retraite le 1^{er} juin 2023 comme prévu, mais de reporter son départ à la retraite au 1^{er} septembre 2023.

16. Prolongation du remplacement de longue durée du secrétaire communal

En raison du décalage du départ à la retraite du secrétaire communal au 1^{er} septembre 2023, voté au point 15 de l'ordre du jour, et étant donné que le secrétaire communal bénéficie de son congé annuel et de son CET pendant la période restante, le conseil communal approuve la prolongation du remplacement de longue durée du secrétaire communal par Mme Martine Kellen du 1^{er} juin 2023 au 1^{er} septembre 2023.